



**FOOTGOLF FRANCE**  
Association Française de FootGolf

---

# FOOTGOLF CUP 2022

---

## Règlement sportif

-----

*Mars 2022*

## Sommaire

1 - Description des Compétitions.....	4
2 - Inscription individuelle et par équipes .....	4
3 – Validité de la participation.....	6
4 - Règles du jeu.....	6
5 - Retrait des cartes de scores.....	6
6 - Arbitrage .....	6
7 - Organisation des épreuves qualificatives .....	7
8 - Respect de l'Etiquette, des Règles et du Code Vestimentaire .....	10
9 - Assurances.....	11
10 - Droit à l'image.....	12
11 - Classement National AFFG.....	12

## Préambule

Tout adhérent de l'AFFG, détenteur d'une carte « compétition », peut participer à la FootGolf Cup (la « **Compétition** »).

Le joueur ou club participant à la FootGolf Cup est avant tout un adhérent de l'AFFG.

En sa qualité d'adhérent de l'AFFG, il reconnaît avoir pris connaissance des Statuts de l'AFFG, ainsi que du Règlement intérieur et du Règlement Éthique et Discipline pris par l'AFFG.

L'adhérent de nationalité française aura également pris connaissance du Règlement de la Coupe FootGolf France.

En prenant connaissance des Statuts et Règlements de l'AFFG, le participant (joueur comme club) prend notamment conscience qu'il doit s'abstenir de mener des actions allant à l'encontre des intérêts de l'AFFG, comme par exemple :

- Manquer gravement aux règles techniques, à l'étiquette, à l'esprit sportif ;
- Dénigrer ouvertement l'AFFG ou l'un de ses membres auprès des golfs, membres ou prospects liés à l'AFFG.
- Pratiquer le FootGolf sur un parcours non affilié AFFG ;
- Participer à des compétitions d'un organisme concurrent sur le territoire d'un pays déjà membre FIG (France et Monde) ;
- Organiser des activités liées à la pratique du FootGolf sans l'accord préalable de l'AFFG ;
- Créer ou ouvrir un parcours de FootGolf non affilié AFFG ;
- Créer une association ou société concurrente à l'AFFG ;

En cas de manquement, une procédure disciplinaire peut être engagée, laquelle peut mener à une suspension de l'adhésion World Tour et à un retrait de points acquis.

Le joueur prend également conscience qu'il doit :

- Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du FootGolf en compétition ;
- Communiquer à l'AFFG toutes les informations utiles à sa mission ;
- Participer activement à la vie associative nationale sur la base du principe d'entraide et de prospérité mutuelle.

Le club, quant à lui, prend note de ce qu'il doit :

- S'assurer chaque année que tous ses membres sont à jour du paiement de leur cotisation à l'AFFG, qui seule permet la couverture par l'assurance souscrite par l'AFFG en cas d'accident à l'occasion de la pratique du FootGolf ; en conséquence, le club doit s'assurer qu'aucun de ses membres ne participera à un entraînement ou à une compétition de FootGolf en tant que membre du club, sans avoir payé sa cotisation à l'AFFG ;
- Organiser la pratique du FootGolf sur des parcours reconnus par l'AFFG ;
- Respecter la réglementation en matière de mutations ;
- Respecter les conditions d'accueil de joueurs étrangers parmi ses membres ;
- S'assurer du respect de l'étiquette par ses membres ;

- S'assurer que tous les joueurs du club portent un maillot de l'équipementier officiel de l'AFFG - en l'occurrence KAPPA - aux couleurs du club, sachant que l'achat et la personnalisation des maillots sont au frais du club, lequel pourra bénéficier de tarifs préférentiels. Cependant un club de FootGolf, statutairement rattaché à un club de football FFF et ayant un partenariat avec un autre équipementier, n'est pas dans l'obligation de porter des équipements KAPPA lors des compétitions. De même qu'un club de FootGolf étranger participant à la FootGolf Cup, n'est pas dans l'obligation de porter des équipements KAPPA lors des compétitions. Une section FootGolf d'un club licencié à une fédération sportive comme la « Fédération Française de Football n'est pas dans l'obligation de porter des équipements KAPPA lors ces compétitions.

Enfin, en sa qualité de participant de la FootGolf Cup, tout joueur et tout club reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement sportif (le « **Règlement** »), en accepte sans réserve les termes et reconnaît qu'en cas de violation du Règlement, une procédure disciplinaire peut être engagée.

## 1. Description de la Compétition

La FootGolf Cup 2022 est une compétition de FootGolf, composée d'une trentaine d'épreuves qualificatives qui se déroulent en France entre les mois de mars et Décembre 2022, organisée par l'Association Française de FootGolf (ci-après dénommée « **l'Association** », « **l'AFFG** » ou « **l'Organisateur** »).

La Compétition peut se disputer en individuel ou par équipes de deux joueurs sur un ou plusieurs Rounds.

Les 3 premiers joueurs de la compétition individuelle et les 3 meilleurs binômes de la compétition par équipes de chacune des épreuves qualificatives seront qualifiés pour la finale nationale qui se déroulera fin Novembre 2022.

Le joueur remportant la finale individuelle est déclaré « Vainqueur de la FootGolf Cup 2022 » quelque soit sa nationalité.

L'équipe remportant la finale par équipes est déclarée « Vainqueur de la FootGolf Cup 2022 par équipes » quelque soit sa nationalité.

Le club remportant la finale des clubs est déclaré « Vainqueur de la FootGolf Cup 2022 par club » quelque soit sa provenance.

## 2. Inscription individuelle / Inscription par équipes

### 2.1. Généralités

La Compétition est ouverte à toutes les personnes physiques aptes à pratiquer une activité sportive et âgées de 11 ans ou plus, appartenant soit :

- A la catégorie « Messieurs » (hommes âgés de 18 ans ou plus) ;
- A la catégorie « Dames » (femmes âgées de 18 ans ou plus) ;
- A la catégorie « Juniors » (filles et garçons âgés de 11 à 17 ans) ;
- A la catégorie « Rookies » (filles, femmes, garçons, hommes, quelque soit leur âge, dans leur première année d'adhésion à l'AFFG lors de la Compétition) ;
- A la catégorie « Seniors » (hommes âgés de 46 ans ou plus sur l'année précédant celle de la Compétition).
- A la catégorie « Vétérans » (hommes âgés de 55 ans ou plus sur l'année précédant celle de la Compétition).

Les hommes des catégories « Messieurs », « Juniors », « Rookies » et « Séniors » constituent ensemble la catégorie « Absolutes ».

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, blessures comprises.

Les joueurs participent à la Compétition sous leur propre et exclusive responsabilité.

Il est possible de s'inscrire :

- à une ou plusieurs épreuves qualificatives de la Compétition de manière individuelle ou par équipes ;
- à la même épreuve qualificative, à la fois à titre individuel et par équipes.

Les équipes peuvent être composées de deux femmes, deux hommes, mixtes (départs des tees masculins pour les deux joueurs) ou encore composées d'un majeur et d'un mineur (départs des tees masculins pour les deux joueurs).

La compétition individuelle se disputera autour de 3 types d'épreuves :

- « Messieurs », pour les participants de sexe masculin des catégories « Messieurs », « Rookies », « Juniors » ;
- « Dames » pour les participants de sexe féminin des catégories « Dames », « Rookies », « Juniors » ;
- « Seniors » pour tous les hommes âgés de 46 ans ou plus sur l'année précédant celle de la Compétition.
- « Vétérans » pour tous les hommes âgés de 55 ans ou plus sur l'année précédant celle de la de la Compétition.

La compétition par équipes se disputera en deux catégories, Messieurs et Dames.

Les doubles mixtes et les doubles faisant jouer deux joueurs de deux catégories d'âge différentes concourront dans la catégorie principale, à savoir la compétition Double Messieurs.

Un nombre maximum de participants est fixé par épreuve qualificative.

Lorsque le nombre maximum de participants est atteint, toute inscription nouvelle sera refusée mais il peut être possible de s'enregistrer sur une liste d'attente.

Les inscriptions pour chaque épreuve qualificative de la Compétition se clotent au plus tard la veille de l'épreuve qualificative, dans la limite des places disponibles.

Le tarif normal pour l'inscription individuelle à la FootGolf Cup s'élève à 50 €.

En cas d'inscription tardive – 5 jours avant la compétition – le tarif sera majoré à 60€.

Le tarif normal pour l'inscription par équipes à la FootGolf Cup s'élève à 40 €.

Il sera minoré à 30 € si l'inscription est enregistrée 2 mois ou plus avant la Compétition, ou majoré à 50 € en cas d'inscription tardive, soit 5 jours avant la compétition.

Chaque participant, même en équipe, doit obligatoirement être adhérent à l'AFFG.

L'adhésion peut se faire au moment de l'inscription à la première épreuve qualificative de la Compétition.

## 2.2. Conditions d'inscription additionnelles pour les mineurs

Pour toute demande d'inscription d'un mineur, le formulaire d'inscription en ligne doit être complété et signé par le représentant légal.

### 2.3. Conditions de report ou d'annulation d'une compétition

La responsabilité de l'AFFG ne peut en aucun cas être engagée pour la survenance d'évènements constitutifs de la force majeure ou du fait d'un tiers. Sont notamment exclus de sa responsabilité : la survenance d'intempéries, de grèves, de suspension de terrain, d'une décision d'une autorité compétente (ex : arrêté préfectoral ou ministériel).

En cas de survenance d'un fait visé ci-avant, l'AFFG décidera, à sa seule discrétion et sans obligation de sa part, si elle accorde ou non une compensation, basée sur les critères suivants :

- Si une compétition est reportée ou délocalisée en cas de survenance d'un fait visé ci-avant et que les inscriptions sont décalées à la date ultérieure fixée, alors aucun remboursement ne pourra être effectué ;
- Si une compétition est définitivement annulée, alors il faut se référer aux Conditions Générales de Vente.

### **3. Validité de la participation**

Conformément aux dispositions du Règlement Intérieur de l'AFFG :

- Un joueur ne peut être membre que d'un seul club ;
- Les mutations de joueur entre clubs sont précisément encadrées et limitées ; (cf. document « Convention d'adhésion clubs »)
- Les joueurs et clubs étrangers peuvent participer à la Compétition sous certaines conditions.

Une disqualification de la FootGolf Cup et le retrait des points engrangés durant la Compétition sont encourus si :

- un même joueur est membre de 2 clubs ou plus de FootGolf en France ou dans le Monde ;
- la réglementation relative aux mutations n'a pas été respectée ; (cf. document « Convention d'adhésion clubs »)
- la réglementation relative à la participation des clubs et joueurs étrangers n'a pas été respectée.

### **4. Règles du jeu**

Les règles du jeu établies par la « Federation for International FootGolf » s'appliquent aux épreuves qualificatives de la Compétition : <https://www.footgolf.sport/rules>.

Des « règles locales » peuvent être introduites sur chaque épreuve par l'Organisateur, ou par le commissaire. Elles seront évoquées lors des différents briefings précédant la Compétition.

Les parties individuelles se jouent sous le format Stroke-play.

Les joueurs doivent réaliser le moins de coup possible pour mettre le ballon dans le trou depuis le départ. Tous les coups sont comptés.

Les parties par équipes se jouent sous le format Foursome : les deux joueurs de l'équipe jouent à tour de rôle la même balle appartenant à son équipe.

Pour la Catégorie Junior : Dans un intérêt d'équité sportive, un système de « coups rendus / reçus » est appliqué aux différents joueurs de cette catégorie. Chaque joueur devra rendre/recevoir deux coups par années d'écart d'âge à ses adversaires.

Exemple : Un joueur de 16 ans devra rendre à un joueur de 10 ans 12 coups sur son score total. (2 coups x 6 années d'écart d'âge = 12 coups rendus).

## 5. Retrait des cartes de scores

Chaque participant devra retirer personnellement sa carte de score pendant les heures prévues à cet effet, et au plus tard ½ heure avant son heure de départ, telle qu'il aura été déterminé le matin de l'épreuve qualificative.

La carte de score d'une équipe pourra être retirée par un seul membre de l'équipe.

## 6. Arbitrage

Pour chaque épreuve qualificative individuelle ou par équipes, l'Organisateur désignera un Commissaire responsable et habilité à prendre toute décision qui favorisera le bon déroulement de la Compétition. Il sera chargé de vérifier l'état du terrain et l'emplacement des marques de départs avant que s'élancent les parties.

Il surveillera la progression des parties et interviendra sur le jeu lent.  
Il sera habilité à délivrer des sanctions.

## 7. Organisation des épreuves qualificatives

### 7.1. Généralités

Pour les épreuves qualificatives individuelles, l'accueil des participants se fait à 07h30, le jour de l'épreuve qualificative. Le briefing et l'ordre des départs sont donnés entre 08h10 et 08h30. Les départs seront donnés si possible à 08h30, en mode shotgun (départ simultané des participants sur chacun des 18 trous du parcours).

Pour les épreuves qualificatives par équipes, l'accueil se fait à 13h00, le jour de l'épreuve qualificative. Le briefing et l'ordre des départs sont donnés entre 13h00 et 13h30. Les départs seront donnés à 14h00, en mode shotgun.

L'usage du livescoring est fortement recommandé sur chaque épreuve et ceci de manière continue pendant toute la partie; après chaque trou joué. En cas de manquement, le commissaire adressera les sanctions suivantes :

- 1<sup>ère</sup> infraction : Avertissement pour tous les joueurs du Squad ;
- 2<sup>ème</sup> infraction : +1 pénalité pour tous les joueurs du Squad ;
- 3<sup>ème</sup> infraction : DQ de tous les joueurs du Squad.

Un joueur ou une équipe qui est contraint de se désister devra en aviser l'Organisateur le plus rapidement possible.

Le club dont un de ses membres au moins est inscrit à la Compétition doit informer l'Organisateur de tout forfait d'un de ses membres au moins 48h à l'avance, afin de permettre le bon déroulement de la Compétition.

Un joueur ou une équipe absent(e) au départ et qui n'aura pas prévenu l'Organisateur, sera considéré(e) comme disqualifié(e).

Cependant l'Organisateur pourra se pencher sur les cas de force majeure et statuer en conséquence.

L'absence d'un membre d'une équipe emporte de fait la disqualification de l'équipe.

L'Organisateur est habilité à modifier l'horaire des départs, à interrompre la Compétition du fait de conditions météorologiques défavorables ou dangereuses (brouillard, gel, inondation ou orage).

## 7.2. Départ

Après avoir récupéré sa carte de score et assisté au briefing, le joueur ou l'équipe doit impérativement se présenter à son trou de départ 10 minutes à l'avance afin de satisfaire aux formalités nécessaires (échange de cartes, consignes du starter).

Les joueurs ou équipes qui se présentent en retard, arrivant après le 1<sup>er</sup> tir d'un joueur de son groupe se verront attribuer un score de 10 sur ce trou.

La même règle s'appliquera également sur les trous suivants.

## 7.3. Jeu lent

Le Commissaire aura pour tâche de réguler le flux des parties et d'intervenir directement auprès des joueurs ou équipes et des parties qui accusent un retard préjudiciable à la progression des parties qui suivent.

Après les observations verbales d'usage et, dans le cas d'un retard d'un trou et de 15 minutes sur la partie qui précède, le Commissaire pourra appliquer une sanction.

La pénalité est applicable à un ou plusieurs joueurs ou équipe de la partie.

A l'occasion d'un jeu lent, cette sanction sera de :

- 1<sup>ere</sup> infraction : avertissement ;
- 2<sup>ème</sup> infraction : +1 pénalité ;
- 3<sup>ème</sup> infraction : DQ.

## 7.4. Remise des cartes de score

Il est obligatoire de télécharger l'APP AFFG et de remplir, puis signer sa carte de score sur le module de scoring.

A la fin de la partie, les joueurs doivent, sans délai, se soumettre à l'enregistrement des cartes, c'est à dire à la vérification et à la validation des scores.

A cet effet, l'Organisateur mettra à disposition des joueurs un lieu réservé où ils devront se rendre immédiatement après exécution du dernier coup du dernier trou.

Après validation des scores, les joueurs devront déposer les cartes dans une urne prévue à cet effet ou, à défaut, auprès d'un membre de l'Organisation présent dans l'espace dédié à l'enregistrement des résultats de la Compétition.

Chaque carte doit comporter les signatures du marqueur et du joueur (des joueurs dans le cas des épreuves qualificatives par équipe) et doit être remplie lisiblement afin d'éviter toute erreur ou tout litige lors de la saisie des scores. Le défaut de signature de l'un ou de l'autre peut entraîner l'invalidation du score et ainsi, la disqualification du joueur.

## 7.5. Litiges et commissions : 1.3.9 FIFG

Toute réclamation motivée doit être présentée au Directeur de Tournoi et à l'organe disciplinaire de l'AFFG par écrit, au plus tard 24h après la fin de l'épreuve. Elles peuvent concerner :

- La qualification ou la validité de l'inscription d'un participant, ou toute réserve pouvant donner lieu ultérieurement à une réclamation en ce sens, doit être motivée et indiquer le nom du FootGolfleur intéressé ;
- L'organisation sportive et technique de la Compétition ;

- Une interprétation du Règlement ;
- Un cas de triche avéré d'un participant.

La réclamation ne peut être retirée et fait l'objet d'un examen par l'organe disciplinaire qui prononce, le cas échéant, un verdict sous 5 jours ouvrés.

#### 7.6. Résultats des épreuves qualificatives

Les résultats de chaque épreuve qualificative sont proclamés à l'issue de l'épreuve en question. Le vainqueur de l'étape sera le joueur qui aura réalisé le moins de coups lors de l'épreuve. En cas d'égalité pour déterminer le vainqueur de l'étape, ou les 4 autres membres du Top 5, un Play-Off sera organisé entre les joueurs concernés sur un trou défini par l'Organisateur.

Au-delà des 5 premières places, tous les autres joueurs à égalité au classement se partageront le même nombre de points sur un système de Prorata : les points attribués aux différentes positions seront additionnés, puis divisés par le nombre de joueurs concernés.

Si la Compétition fait partie du World Tour et qu'un Prize Money est mis en jeu, les joueurs concernés se départageront sous la forme d'un Match Play.

Ce classement sera également valable sur l'étape de FootGolf Cup en question.

#### 7.7. Remise des prix des épreuves qualificatives

Les joueurs mineurs gagnants ne peuvent recevoir de prix en alcool.

Les 3 premiers joueurs de chacune des épreuves qualificatives individuelles ainsi que les 3 meilleures équipes de chacune des épreuves qualificatives par équipe recevront par ailleurs un lot en dotation. Leur présence est obligatoire à la remise des prix afin de recevoir le lot en dotation.

#### 7.8. Dotations et Qualifications à la Finale de la FootGolf Cup

- Catégorie Absolue : Les 3 premiers de la Compétition individuelle « Messieurs » et les 3 meilleures 2<sup>es</sup> équipes de chacune des épreuves qualificatives seront qualifiés pour la Finale de la FootGolf Cup qui se déroulera au mois de Novembre 2022.

Si un joueur déjà qualifié, termine premier sur une autre étape qualificative ultérieure, c'est le joueur « non qualifié » suivant lors de l'étape antérieure qui sera qualifié.

Si un joueur déjà qualifié, termine à nouveau dans les 3 qualifiés sur une autre étape qualificative, c'est le 4<sup>ème</sup> de cette seconde étape qui sera qualifié ; et ainsi de suite.

Il en est de même pour la compétition par équipes.

Lors de l'Open de France, les 20 premiers du classement général de la compétition individuelle de la catégorie Absolue, et les 10 meilleures équipes seront qualifiés pour la Finale de la FootGolf Cup.

- Catégorie Seniors, Vétérans et Féminines : Les 3 premiers de la compétition individuelle « Seniors », « Vétérans » et « Dames » seront qualifiés pour la finale de la FootGolf Cup.
  - Si un joueur déjà qualifié termine premier sur une autre étape qualificative ultérieure, le joueur non qualifié suivant de l'étape antérieure NE sera PAS qualifié.

- Si un joueur déjà qualifié termine à nouveau dans les 3 qualifiés sur une autre étape, le 4<sup>ème</sup> de cette même étape NE sera PAS qualifié.

Lors de l'Open de France, les 5 premiers de la catégorie Seniors ; et les 3 meilleures des catégories « Vétérans » et « Dames » seront qualifiés.

- Compétition par équipe : Si, dans le cadre de la compétition par équipes, un joueur se qualifie pour la finale sur deux ou plusieurs épreuves qualificatives avec deux ou plusieurs joueurs différents, le joueur choisira avec lequel de ses coéquipiers il veut participer à la finale. L'autre coéquipier pourra participer à la finale grâce à un tirage au sort avec tous les joueurs qualifiés n'ayant pas de partenaire. Les équipes formées à l'issue de ce tirage au sort participeront à la finale au même titre que les équipes complètes.

A l'issue de la finale de la FootGolf, les dotations suivantes seront remises aux 3 premiers du classement FootGolf France de la catégorie absolue :

- Vainqueur de la Coupe FootGolf France : un full pack individuel pour la saison suivante
- 2<sup>e</sup> de la Coupe FootGolf France : un pack 16 rounds individuel pour la saison suivante
- 3<sup>e</sup> de la Coupe FootGolf France : un pack 8 rounds individuel pour la saison suivante.

A l'issue de la Compétition, le premier de la catégorie « Senior » recevra une dotation en tant que « Meilleur Senior de la Coupe FootGolf France » du millésime.

#### 7.9 : Etapes de la FootGolf Cup délocalisée

Concernant les étapes de la FootGolf Cup qui serait soit organisé par l'AFFG à l'étranger, soit organisé par un autre organisateur : les règles relatives aux classements, à l'attribution des points etc... seront prises au cas par cas, et feront l'objet d'une communication officielle de l'AFFG en amont de la compétition.

### **8. Respect de l'Etiquette, des Règles et du Code Vestimentaire**

#### 8.1. Respect de l'Etiquette et des Règles

Les règles en vigueur mise en place par la FIGF devront être respectées.

Il est interdit de fumer (cigarette et cigarette électronique) durant la Compétition c'est-à-dire à partir du retrait de la carte de score et jusqu'à sa restitution.

#### 8.2. Respect de la tenue vestimentaire

Tout participant à la Compétition doit veiller à s'équiper de la tenue vestimentaire réglementaire à la pratique du FootGolf sur un parcours de Golf à savoir :

- Polo (haut avec un col, les t-shirts sont interdits) ;
- Bermuda (les jeans, joggings, et shorts sont interdits) ;
- Chaussettes montantes ;
- Chaussures stabilisées **sans crampon** ou baskets.

#### 8.3. Respect des codes et des éléments spécifiques au Footgolf

En plus de la tenue réglementaire adaptée au Footgolf, tout participant à la Compétition doit s'assurer de respecter et posséder les codes et les éléments spécifiques au Footgolf avant chaque départ :

- Béret (facultatif mais apprécié) ;

- Marqueur ;
- Ballon Taille 5 ;
- Carte de score ;
- Stylo ;
- Téléphone portable pour la saisie des scores en live.

#### 8.4. Sanctions

En cas de non respect de l'Etiquette ou du code vestimentaire, l'Organisateur ou le Commissaire pourra refuser l'accès au parcours où exclure des participants de la Compétition, après un rappel à l'ordre non suivi d'effet.

Le participant dont l'accès au parcours aura été refusé ou qui aura été exclu du parcours ne pourra prétendre à aucun remboursement de son inscription à la Compétition.

### **9. Assurances**

#### 9.1. Assurance Responsabilité Civile

Conformément à la législation en vigueur, l'Organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les membres de l'Association (compétitions régionales, nationales et pratique loisir).

En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la compétition.

Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs.

Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

#### 9.2. Assurance contre les accidents corporels :

L'AFFG informe les participants de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

Tous les participants aux épreuves qualificatives de la Compétition peuvent souscrire, lors de leur inscription à l'une ou plusieurs des épreuves qualificatives, à l'assurance « Accident Corporel » proposée par l'AFFG. Cette assurance garantit le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès, invalidité permanente et frais médicaux en complément des régimes sociaux) dus à un accident survenu sur le parcours. L'indemnisation, fonction des dommages et des limites de garanties choisies, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve qualificative.

#### **Cette assurance est facultative mais fortement recommandée.**

Le participant déclare avoir une parfaite connaissance du fait que la participation à une ou plusieurs épreuves qualificatives, comme la participation à toute compétition sportive, comporte des risques de blessures. Le participant confirme et accepte qu'il est seul responsable de savoir si son état de santé lui permet de participer à l'épreuve qualificative.

L'assurance « Accident Corporel » proposée lors de l'inscription, offre des niveaux de garanties que le participant peut consulter s'il en fait la demande à l'AFFG. Les participants sont invités, le cas échéant, à

se rapprocher de leur conseil en assurances qui pourra leur proposer des garanties adaptées à leur situation personnelle.

### 9.3. Dommages causés aux biens des participants

S'agissant des dommages matériels, l'Organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants, ce même s'il en a la garde.

Les participants ne pourront donc se retourner contre l'Organisateur pour tout dommage causé à leur équipement.

La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

## **10. Droit à l'image**

Par sa participation à une ou plusieurs épreuves qualificatives à la Compétition, chaque participant autorise expressément l'Organisateur ainsi que ses partenaires, à publier, utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire, son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la Compétition en vue de toutes exploitations directes ou sous forme dérivées de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

## **11. Classement National AFFG**

La participation à la Compétition permet aux joueurs de catégories « Messieurs », « Dames » et « Seniors » de figurer dans le classement national AFFG.

### 11.1. Classement national AFFG en individuel (Messieurs)

La participation à 1 épreuve qualificative de la Compétition individuelle ou plus permettra au joueur de figurer dans le classement national AFFG en individuel (Messieurs).

Des points peuvent être attribués au participant, en fonction de son classement sur la Compétition individuelle, et en fonction du nombre de joueurs présents sur la Compétition.

Lors d'une Compétition Individuelle sur 1 Round comptant 99 joueurs ou moins, présents et ayant rendu leur carte de score, complète ou incomplète en raison d'une blessure, d'un abandon ou d'une disqualification la Compétition sera considérée comme « **AFFG 150** » et les points seront attribués aux 50 meilleurs joueurs du Classement.

Lors d'une compétition individuelle sur 1 Round comptant 100 joueurs ou plus, présents et ayant rendu leur carte de score, complète ou incomplète en raison d'une blessure, d'un abandon ou d'une disqualification, la Compétition sera considérée comme « **AFFG 200** » et les points seront attribués aux 50 meilleurs joueurs du classement.

En revanche, pour les week-ends comprenant deux compétitions « AFFG 150 » (sur un même parcours ou sur deux parcours différents), les compétitions du samedi seront considérées comme « **AFFG 150** » si la compétition comprend 99 joueurs ou moins, et seront considérées comme « **AFFG 200** » si la compétition

comprend 100 joueurs ou plus. La compétition du dimanche sera considérée comme un « **AFFG 150** », et ce peu importe le nombre d'inscrits sur cette deuxième journée.

Les compétitions individuelles sur 2 Rounds seront considérées comme « **Elite 300** » ou « **Master 400** » et les points seront attribués aux 60 meilleurs joueurs du classement. Les « *Masters 400* » récompenseront la qualité des parcours ; et/ou la qualité d'organisation et d'animation de l'étape par les clubs en local.

Lors d'une compétition individuelle sur 3 Rounds, l'Open de France et la finale de la FootGolf Cup 2022 seront considérés comme « **AFFG 500** » et les points seront attribués aux 70 meilleurs joueurs du classement.

Concernant l'attribution des points sur les étapes, l'AFFG se réserve le droit de déterminer les points attribués en cas de changement du format d'étape ;

*Exemple : étape sur 1 Round considérée comme « AFFG 150 », devenant une étape sur 2 Rounds et restant « AFFG 150 ».*

Ci-dessous le récapitulatif de la distribution des points de la compétition individuelle pour les hommes :

Simples					
Rang	AFFG 150	AFFG 200	ELITE 300	MASTER 400	AFFG 500
1	150	200	300	400	500
2	140	180	280	380	475
3	130	170	260	360	450
4	120	160	240	340	425
5	110	150	220	320	400
6	105	140	200	300	375
7	100	130	180	280	350
8	95	120	170	260	325
9	90	115	160	240	300
10	85	110	150	220	280
11	80	105	140	200	260
12	75	100	130	190	240
13	70	95	120	180	220
14	65	90	110	170	200
15	60	85	100	160	180
16	57	80	95	150	165
17	54	75	90	140	150
18	51	70	85	130	135
19	48	65	80	120	120
20	45	62	75	110	110
21	42	59	70	100	100
22	39	56	68	90	97
23	36	53	66	80	94
24	33	50	64	70	91
25	30	47	62	67	88



**FOOTGOLF FRANCE**  
Association Française de FootGolf

26	28	44	60	64	85
27	26	41	58	61	82
28	24	39	56	58	79
29	22	36	54	55	76
30	21	33	52	52	73
31	20	30	50	50	70
32	19	27	48	48	68
33	18	24	46	46	66
34	17	21	44	44	64
35	16	18	42	42	62
36	15	16	40	40	60
37	14	14	38	38	58
38	13	13	36	36	56
39	12	12	34	34	54
40	11	11	32	32	52
41	10	10	30	30	50
42	9	9	28	28	48
43	8	8	26	26	46
44	7	7	24	24	44
45	6	6	22	22	42
46	5	5	20	20	40
47	4	4	18	18	38
48	3	3	16	16	36
49	2	2	14	14	34
50	1	1	12	12	32
51			10	10	30
52			9	9	28
53			8	8	26
54			7	7	24
55			6	6	22
56			5	5	20
57			4	4	18
58			3	3	16
59			2	2	14
60			1	1	12
61					10
62					9
63					8
64					7
65					6
66					5
67					4

68					3
69					2
70					1

Pourra être appliqué un bonus de +50 points pour le(s) joueur(s) qui auront battu le record du ou des parcours de compétitions liées à la FootGolf Cup uniquement. Ce bonus viendra s'ajouter au nombre de points marqués par le joueur sur l'étape en question dans le classement général.

Si une compétition se joue sur plusieurs rounds ou sur plusieurs parcours ; le bonus pourra être appliqué lors de n'importe quel round, du moment que le record annoncé est battu.

Pour bénéficier du bonus, un joueur doit OBLIGATOIREMENT terminer la Compétition ; faute de quoi, le bonus ne sera pas attribué (DNF, DQ, etc..).

L'AFFG communiquera en amont si le bonus est activable ou non en fonction des références sportives des saisons précédentes ; étant entendu qu'un bonus 'activé' pourrait être 'désactivé' jusqu'au jour même de la Compétition, notamment en raison de changements substantiels du design du parcours affectant les références sportives des années précédentes (conditions météo, état du terrain..).

Les points marqués par un participant se cumuleront dès le premier point marqué et ce jusqu'à la fin de la FootGolf Cup du millésime en cours. Dès lors que ce dernier marque des points sur plus de 12 compétitions individuelles, seuls ses 12 meilleurs scores seront retenus.

Le joueur français ayant marqué le plus de points au cours des compétitions Individuelles de la FootGolf Cup 2022 sera sacré « Vainqueur de la Coupe FootGolf France Individuel 2022 »

### 11.2. Classement national AFFG par équipes (Messieurs)

La participation à 1 épreuve qualificative de la Compétition par Equipes ou plus permettra au joueur de figurer dans le classement national AFFG par équipes (Messieurs).

Des points peuvent être attribués au participant de manière individuelle aux deux membres du binôme, en fonction de leur classement sur la Compétition par Equipes, et en fonction du nombre de joueurs présents sur la Compétition.

Les compétitions de la FootGolf Cup 2022 seront considérées comme « **AFFG 150** » si moins de 100 joueurs (donc moins de 50 équipes) participent et ont rendu leur carte de score, complète ou incomplète en raison d'une blessure, d'un abandon ou d'une disqualification ; les points seront respectivement attribués aux membres des 30 meilleures équipes du classement.

Les compétitions de la FootGolf Cup 2022 seront considérées comme « **AFFG 200** » si au moins 100 joueurs (donc 50 équipes ou plus) participent et ont rendu leur carte de score, complète ou incomplète en raison d'une blessure, d'un abandon ou d'une disqualification ; les points seront respectivement attribués aux membres des 30 meilleures équipes du classement.

L'Open de France et la Finale de la FootGolf Cup 2022 seront considérés comme « **AFFG 300** » quelque soit le nombre de joueurs participant et ayant rendu leur carte de score, complète ou incomplète en raison d'une blessure, d'un abandon ou d'une disqualification ; les points seront respectivement attribués aux membres des 30 meilleures équipes du classement.

Concernant l'attribution des points sur les étapes, l'AFFG se réserve le droit de déterminer les points attribués en cas de changement du format d'étape ;

*Exemple : étape sur 1 Round considérée comme « AFFG 150 », devenant une étape sur 2 Rounds et restant « AFFG 150 ».*

Ci-dessous le récapitulatif de la distribution des points de la Compétition par équipes pour les hommes :

Doubles			
Rang	AFFG 150	AFFG 200	AFFG 300
1	150	200	300
2	135	180	270
3	125	170	255
4	115	160	240
5	105	150	225
6	100	140	210
7	90	130	195
8	80	120	180
9	70	110	165
10	60	100	150
11	55	90	135
12	50	80	120
13	45	70	105
14	40	60	90
15	35	50	75
16	30	45	68
17	25	40	60
18	20	35	52
19	17	30	45
20	14	25	38
21	12	20	30
22	10	18	27
23	9	16	24
24	8	14	21
25	7	12	18
26	5	10	15
27	4	8	12
28	3	6	9
29	2	4	6
30	1	2	3

Pourra être appliqué un bonus de +50 points pour le(s) équipe(s) (25pts / joueur) qui auront battu le record du ou des parcours de compétitions liées à la FootGolf Cup uniquement. Ce bonus viendra s'ajouter au nombre de points marqués par le joueur sur l'étape en question dans le classement général.

Si une compétition se joue sur plusieurs rounds ou sur plusieurs parcours ; le bonus pourra être appliqué lors de n'importe quel round, du moment que le record annoncé est battu.

Pour bénéficier du bonus, un joueur doit OBLIGATOIREMENT terminer la Compétition ; faute de quoi, le bonus ne sera pas attribué (DNF, DQ, etc..)

L'AFFG communiquera en amont si le bonus est activable ou non en fonction des références sportives des saisons précédentes ; étant entendu qu'un bonus 'activé' pourrait être 'désactivé' jusqu'au jour même de la Compétition, notamment en raison de changements substantiels du design du parcours affectant les références sportives des années précédentes (conditions météo, état du terrain..).

Chaque membre du binôme marquera le même nombre de points à la suite d'une Compétition. Les points marqués par un participant se cumuleront dès le premier point marqué et ce jusqu'à la fin de la FootGolf Cup du millésime en cours. Dès lors que ce dernier marque des points sur plus de 12 compétitions par équipe, seuls ses 12 meilleurs scores seront retenus.

Le joueur français ayant marqué le plus de points au cours de la FootGolf Cup 2022 sera sacré « Vainqueur de la Coupe FootGolf France par Equipes 2022 ».

### 11.3. Classement national AFFG par club (Messieurs)

Pour être dans le classement, le club doit posséder au minimum 8 membres au sein de l'AFFG.

Des joueurs et des clubs étrangers peuvent être intégrés à ce classement selon les modalités prévues au Règlement Intérieur.

Si un joueur muté en cours de saison participe à la Compétition, les points qu'il aura gagné avec son ancien club seront comptabilisés en faveur de cet ancien club, tandis que les points gagnés avec son nouveau club seront comptabilisés en faveur de ce nouveau club.

Sur chaque étape, seuls les 4 meilleurs joueurs membres d'un club affilié AFFG rapportent des points au club ainsi que les 3 meilleures équipes formées de deux joueurs du même club.

Sera appliqué un bonus de +100 points pour le club qui aura remporté sur une même étape le doublé meilleur club en simple et en double.

Le club Français qui aura cumulé le plus de points sur le millésime 2022 sera déclaré « Club Vainqueur de la Coupe FootGolf France 2022 ».

Les points marqués par un club se cumuleront dès le premier point marqué et ce jusqu'à la fin de la FootGolf Cup du millésime en cours. Dès lors que ce dernier marque des points sur plus de 24 compétitions, seuls ses 24 meilleurs scores seront retenus.

Concernant l'attribution des points sur les étapes, l'AFFG se réserve le droit de déterminer les points attribués en cas de changement du format d'étape ;

*Exemple : étape sur 1 Round considérée comme « AFFG 150 », devenant une étape sur 2 Rounds et restant « AFFG 150 ».*

### 11.4. Classement national AFFG en individuel (Dames)

La participation à 1 épreuve qualificative de la Compétition individuelle ou plus permettra à la joueuse de figurer dans le classement national AFFG Dames.

Des points peuvent être attribués à la participante, en fonction de son classement sur la Compétition individuelle, et en fonction du nombre de joueuses présentes sur la Compétition. Les participantes seront dissociées de la catégorie masculine, et ne pourront donc pas prétendre aux points distribués par le classement général.

Les compétitions du Tour Féminin sur 2 rounds, signalées en début de saison sur le calendrier officiel de la FootGolf Cup seront considérées comme « **AFFG 300** » et les points seront attribués aux 10 meilleures joueuses du classement, quelque soit le nombre de joueuses participantes.

L'Open de France de FootGolf et la Finale de la FootGolf Cup seront considérées comme « **AFFG 500** » et récompenseront les 12 meilleures joueuses, quelque soit le nombre de joueuses participantes.

Les compétitions hors Tour Féminin, sur 1 Round comptant au moins 4 joueuses seront considérées comme « **AFFG 150** » et les points seront attribués aux 8 meilleures joueuses du Classement.

Concernant l'attribution des points sur les étapes, l'AFFG se réserve le droit de déterminer les points attribués en cas de changement du format d'étape ;

*Exemple : étape sur 1 Round considérée comme « AFFG 150 », devenant une étape sur 2 Rounds et restant « AFFG 150 ».*

Ci-dessous le récapitulatif de la distribution des points de la Compétition individuelle pour les femmes :

Dames			
Rang	AFFG 150	AFFG 300	AFFG 500
1	150	300	500
2	120	250	400
3	100	200	300
4	80	150	250
5	60	100	200
6	40	80	150
7	20	60	100
8	10	40	80
9		20	60
10		10	40
11			20
12			10

#### 11.5. Classement national AFFG par Equipes (Dames)

La participation à 1 épreuve qualificative de la Compétition par Equipes ou plus permettra aux joueuses de figurer dans le classement national AFFG par Equipes (Dames).

Des points peuvent être attribués à chaque participante de manière individuelle aux deux membres du binôme, en fonction de leurs classements sur la Compétition par Equipes, et en fonction du nombre de joueuses présentes sur la Compétition (présence de 2 équipes féminines minimum).

Les compétitions de la FootGolf Cup 2022 seront considérées comme « **AFFG 150** » si moins de 8 joueuses (donc moins de 4 équipes) participent et les points seront respectivement attribués aux membres des 3 meilleures équipes du classement.

Les compétitions de la FootGolf Cup 2022 seront considérées comme « **AFFG 200** » si au moins 8 joueuses (donc 4 équipes ou plus) participent et les points seront respectivement attribués aux membres des 5 meilleures équipes du classement.

L'Open de France et la Finale de la FootGolf Cup 2022 seront considérés comme « **AFFG 300** » quelque soit le nombre de joueuses participantes et les points seront respectivement attribués aux membres des 7 meilleures équipes du classement.

Concernant l'attribution des points sur les étapes, l'AFFG se réserve le droit de déterminer les points attribués en cas de changement du format d'étape ;

*Exemple : étape sur 1 Round considérée comme « AFFG 150 », devenant une étape sur 2 Rounds et restant « AFFG 150 ».*

Ci-dessous le récapitulatif de la distribution des points de la Compétition par Equipes Féminines :

Doubles Dames			
Rang	AFFG 150	AFFG 200	AFFG 300
1	150	200	300
2	100	150	250
3	50	100	200
4		60	150
5		20	110
6			70
7			30

Chaque membre du binôme marquera le même nombre de points à la suite d'une Compétition.

Les points marqués par une participante se cumuleront dès le premier point marqué et ce jusqu'à la fin de la FootGolf Cup du millésime en cours. Dès lors que ce dernier marque des points sur plus de 10 compétitions par équipes, seuls ses 10 meilleurs scores seront retenus.

La joueuse française ayant marqué le plus de points au cours de la Footgolf Cup 2022 sera sacrée « Vainqueur de la Coupe FootGolf France par Equipes 2022 ».

#### 11.6. Classement National AFFG par club Féminin (Dames)

Cette année, sur chaque étape de la FootGolf Cup, tous les points récoltés par les joueuses membres d'un club affilié AFFG rapportent des points au club ainsi que toutes les équipes formées de deux joueuses du même club.

Des joueuses et des clubs étrangers peuvent être intégrés à ce classement selon les modalités prévues au Règlement Intérieur.

Si une joueuse mutée en cours de saison participe à la Compétition, les points qu'elle aura gagné avec son ancien club seront comptabilisés en faveur de cet ancien club, tandis que les points gagnés avec son nouveau club seront comptabilisés en faveur de ce nouveau club.

Le club Français qui aura cumulé le plus de points sur le millésime 2022 sera déclaré « Club Féminin Vainqueur de la Coupe FootGolf France 2022 ».

Les points marqués par un club se cumuleront dès le premier point marqué et ce jusqu'à la fin de la FootGolf Cup du millésime en cours. Dès lors que ce dernier marque des points sur plus de 24 compétitions, seuls ses 24 meilleurs scores seront retenus.



Le club qui remportera la Finale de la FootGolf Cup 2022 sera déclaré « Club Féminin Vainqueur de la FootGolf Cup 2022 »

Concernant l'attribution des points sur les étapes, l'AFFG se réserve le droit de déterminer les points attribués en cas de changement du format d'étape ;

*Exemple : étape sur 1 Round considérée comme « AFFG 150 », devenant une étape sur 2 Rounds et restant « AFFG 150 ».*

### 11.7 Classement National AFFG Seniors

La participation à une épreuve qualificative ou plus de la Compétition individuelle catégorie seniors permettra au joueur de figurer dans le classement national AFFG Seniors.

Des points peuvent être attribués au participant, en fonction de son classement sur la Compétition individuelle. Les participants seront associés à la catégorie masculine, et pourront donc prétendre aux points distribués par le classement national AFFG individuel Messieurs.

Les participants aux compétitions seniors prétendront à la distribution des points prévus pour le classement national AFFG individuel Messieurs.

Les points marqués par un participant se cumuleront dès le premier point marqué et ce jusqu'à la fin de la FootGolf Cup du millésime en cours.

Dès lors que ce dernier marque des points sur plus de 12 compétitions individuelles, seuls ses 12 meilleurs scores seront retenus.

Le joueur français ayant marqué le plus de points au cours des compétitions Individuelles de la FootGolf Cup 2022 sera sacré « Vainqueur Senior de la Coupe FootGolf France Individuel 2022 ».

Concernant l'attribution des points sur les étapes, l'AFFG se réserve le droit de déterminer les points attribués en cas de changement du format d'étape ;

*Exemple : étape sur 1 Round considérée comme « AFFG 150 », devenant une étape sur 2 Rounds et restant « AFFG 150 ».*

### 11.8 Classement National AFFG Vétérans

La participation à une épreuve qualificative ou plus de la Compétition individuelle catégorie vétérans permettra au joueur de figurer dans le classement national AFFG Vétérans.

Des points peuvent être attribués au participant, en fonction de son classement sur la Compétition individuelle. Les participants seront associés à la catégorie masculine, et pourront donc prétendre aux points distribués par le classement national AFFG individuel Messieurs.

Les participants aux compétitions seniors prétendront à la distribution des points prévus pour le classement national AFFG individuel Messieurs.

Les points marqués par un participant se cumuleront dès le premier point marqué et ce jusqu'à la fin de la FootGolf Cup du millésime en cours.

Dès lors que ce dernier marque des points sur plus de 12 compétitions individuelles, seuls ses 12 meilleurs scores seront retenus.

Le joueur français ayant marqué le plus de points au cours des compétitions Individuelles de la FootGolf Cup 2022 sera sacré « Vainqueur Vétéran de la Coupe FootGolf France Individuel 2022 ».

Concernant l'attribution des points sur les étapes, l'AFFG se réserve le droit de déterminer les points attribués en cas de changement du format d'étape ;

*Exemple : étape sur 1 Round considérée comme « AFFG 150 », devenant une étape sur 2 Rounds et restant « AFFG 150 ».*

### 11.9. Classement national AFFG par index

Chaque membre de l'AFFG se verra attribuer un index relatif à son niveau de jeu ; dès lors qu'il aura participé à au moins 5 rounds de compétitions individuelles homologuées AFFG.

L'index de référence sera déterminé selon la moyenne des scores sur les 5 premiers rounds joués et terminés. Il pourra ensuite évoluer selon les éléments suivants :

- 0.2 points sur son index par performance de 1 coup en dessous

+0.1 points sur son index par performance de 1 coup au dessus

Un malus de +2 sera appliqué sur l'index du joueurs au 31/12 de chaque millésime si le joueur ne participe à aucune compétitions homologués sur l'année en cours.

Exemple :

> Le joueur réalise les scores suivants sur ses 5 premiers rounds :

Round 1 = +2

Round 2 = +5

Round 3 = +4

Round 4 = 0

Round 5 = -6

Calcul index de référence =  $(2+5+4+0-6)/5 = +1$

> A partir du 6ème round ; la pondération s'applique :

Round 6 = -4

Calcul pondération =  $(+1 + 4) \times (-0.2) = -1$

Calcul nouvel index =  $1 - 1 = 0$